

Pour le service public d'Education

Depuis la tentative de décentralisation des CIO, repoussée par tous les personnels en 2003 et où le SNES a alerté l'ensemble des corps de l'Éducation Nationale et impulsé les actions communes, les attaques n'ont pas cessé contre le service public d'orientation : rapports multiples, Loi sur l'orientation tout au long de la vie (nov. 2009) décret sur les missions des personnels d'orientation faisant obligation aux personnels de participer au service dématérialisé.

Ces attaques sont l'illustration de toute la politique gouvernementale visant au nom du désengagement de l'Etat à faire éclater le service public d'éducation en commençant par celui de l'orientation : réduction de postes, refonte de la carte des CIO avec suppressions et / ou fusions de CIO, labellisation sont autant d'armes cohérentes et convergentes pour atteindre cet éclatement au nom d'une logique budgétaire et idéologique que le SNES combat.

Dans l'académie, le Recteur met en œuvre de façon zélée les axes ministériels et se réfugie derrière la prétendue volonté de désengagement des Conseils généraux pour justifier des décisions prises en toute opacité et en catimini sur la carte des CIO..

Le SNES par un combat pied à pied avec l'Administration rectorale a contraint le Rectorat à la transparence et au dialogue avec les personnels et leurs représentants dans les instances paritaires.

Il a alerté tous les personnels en relayant auprès d'eux les informations afin de construire collectivement la mobilisation et le refus.

L'exigence de transparence et de vérité de l'information

Sur la carte des CIO comme sur les gels de postes DCIO, nous avons obtenu du Recteur la tenue de GT, et la mise à l'ordre du jour de ces questions au CTPA, instance qui doit réglementairement examiner la politique académique en matière de suppressions de postes et de pilotage du système éducatif.

Auprès des Conseils généraux et des élus locaux, nos interventions ont permis de mettre en évidence qu'ils étaient loin d'être tous demandeurs de fermeture de CIO comme le Rectorat le laissait entendre.



Place de la Sorbonne : rassemblement le 4 juin 2010

DECLARATION DU SNES ET DE LA FSU au CTPA du 12 novembre 2010

« Le service public d'orientation est aussi la cible emblématique de la politique ministérielle et de sa déclinaison académique qui se traduit par une refonte de la carte des CIO (suppression, fusion..), par une externalisation des missions des Co psy à travers la mise en place d'un service dématérialisé et la procédure de labellisation ce qui signifie à terme l'éviction des personnels de l'Éducation nationale.

Nous nous opposons radicalement à cette politique de démantèlement et défendons avec force les spécificités des missions des personnels d'orientation, la nécessité d'un maillage des CIO qui répondent au plus près du terrain aux besoins des usagers et l'existence d'un service public d'orientation dans l'éducation nationale.

Nous réitérons ici notre opposition à la nouvelle carte académique des CIO, et demandons qu'en tout état de cause aucune décision ne s'applique à la rentrée 2011. Nous insistons pour que le travail d'échanges se poursuive en GT et puisque ce point est à l'ordre du jour de ce CTPA il ne fasse l'objet d'aucune décision définitive. »

Pour une carte des CIO présents sur tout le territoire de l'académie

Projet initial du recteur : passage de 43 à 23 CIO. La détermination des personnels et du SNES aboutit à une carte en retrait.

Dans l'académie de Versailles depuis la rentrée de septembre 2008 quatre postes de DCIO ont été gelés aboutissant à la fusion de 8 CIO : **Pontoise-l'Isle Adam, St Germain en laye-La celle st cloud, Puteaux-Courbevoie, Vigneux-Brunoy** avec la fermeture au final de 3 CIO et la transformation en annexe du CIO de la Celle st Cloud, ce que le SNES continue fermement de dénoncer.

Nous avons également obtenu :

- le relogement du CIO de Juvisy sur Orge à Chilly-Mazarin
- le maintien du CIO de Meudon dans ses locaux actuels

Pour notre conception du métier

Pour le respect des missions de service public des personnels d'orientation

On assiste à **un glissement de nos missions d'un côté vers les enseignants, déjà lourdement chargés** et les obligeant dans les processus d'orientation à être à la fois juge et partie, et de l'autre **vers des organismes privés s'adressant aux collégiens, lycéens et étudiants par le biais de la labellisation.**

La vigilance et la mobilisation des personnels soutenus par le SNES et l'intersyndicale ont été relayées dans l'académie de Versailles à toutes les occasions de concertation avec l'administration:

CTPA (comité technique paritaire académique présidée par le Recteur, en présence des Inspecteurs d'Académie et avec les représentants du personnel), CAPA et groupes de travail traitant de la carrière des COP/DCIO.

Grâce à la mobilisation et aux nombreux amendements portés par le SNES, le nouveau décret sur nos missions préserve l'existence des CIO, notre inscription dans l'Éducation Nationale et nos missions en lien avec les équipes éducatives. Mais il étend nos activités en direction des jeunes adultes, pour tenter de nous imposer **un glissement de nos missions vers l'extérieur du système éducatif.**

Aux côtés des équipes de CIO, le SNES et ses élus sont déterminés à faire valoir la professionnalité des conseillers d'orientation psychologues. Ils veilleront au respect de leurs missions et défendront le CIO comme instrument incontournable de notre professionnalité



Le refus de la labellisation

Le SNES est opposé à la procédure de labellisation (décrets du 4 mai 2011) qui instaure une logique de concurrence entre les CIO et débouche sur l'éclatement du service public d'orientation. Aucune convention ne peut remettre en cause le statut, les missions et les conditions d'exercice des personnels.

En face du recteur qui s'oriente vers la signature de conventions Cio par Cio (circulaire de juillet 2011, réunions confidentielles dont sont exclus les personnels et leurs organisations représentatives dont le SNES), il exige que toute décision fasse préalablement l'objet d'une consultation de tous les personnels d'orientation et revendique au minimum un cadrage national, seul moyen de préserver l'existence et la pérennité du service public d'orientation.



Pétition SNES-FSU à signer et à faire signer Pas de labellisation des CIO, sans cadrage national et académique !

La loi sur l'orientation tout au long de la vie et ses textes d'application fixent le cadre de la procédure de labellisation. Or, ceux-ci n'ont nullement été négociés avec la profession.

- ⇒ Le cahier des charges nie toute différenciation du public en formation initiale et du public adulte définissant le même accueil et les mêmes « services » pour tous
- ⇒ Il ne précise ainsi, aucune qualification spécifique pour intervenir auprès des élèves de collège et de lycée
- ⇒ Il prévoit la désignation d'un responsable de la structure labellisée qui fixera les conditions d'exercice, les activités du PIOFM et suivra l'activité des personnels.

Ces procédures conduisent à l'éclatement du service public d'orientation de l'Éducation Nationale. Nous ne pouvons l'accepter !

Les personnels soussignés exigent :

- L'arrêt des fermetures et des fusions de CIO
- Une concertation obligatoire avec les personnels et leurs élus, avant tout engagement des services dans la labellisation
- La définition d'un cadrage national et de conventions académiques respectueuses du statut, des missions et des conditions d'exercice, auxquelles toute convention locale devra se conformer
- Le volontariat pour toute intervention de co-psy dans le cadre d'une structure labellisée. Celle-ci ne pouvant consister en une intervention anonyme, sur la base d'autres missions que celles définies dans le statut
- La seule responsabilité du directeur de CIO pour l'organisation du CIO et de son fonctionnement
- La priorité au programme d'activité du CIO sur toute commande de la structure labellisée.

Modèle à télécharger sur www.snes.edu et à retourner à la section nationale du SNES